

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 11

N° 301

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 301

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 11

A l'alinéa 343, après le mot :

« dispositions »,

insérer les mots :

« du c du 5°, du 6° et du d du 9° du I et »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.